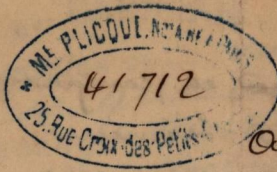


24 avril 1907

Rbt

AG 2.1.612-1



Gardevant Me Maurice
Adrien Plicque, notaire à Paris



Soussigné

à comparu:

Monsieur Charles Jules Labelonye
pharmacien, demeurant à Paris rue Daboukier
n° 99,

Lequel a, par ces présentes constitué
pou^r mandataire spécial aux effets ci-
après

Auguel il donne pouvoⁱr de, pou^r lui
et en son nom :

Rechercher et poursuivre au Brésil
toute usurpation, contrefaçon ou imitation
frauduleuse de nom ou de marque, déposer
telle plainte qu'il appartiendra et se porter
partie civile, actionner tous individus, fabricants,
débiteurs ou commissionnaires, auteurs,
co-auteurs, ou complices d'usurpation, de
contrefaçon ou d'imitation frauduleuse à
son préjudice; les traduire devant tous
juges et tribunaux, y compris devant les
juridictions de contentieux administratif,
tant en première instance qu'en appel,
en cassation ou en révision, faire opposition
contre toutes ordonnances, assister à toutes
les opérations et à tous les termes des
procès respectifs, obtenir toutes autorisations
à cet effet, constituer ou révoquer tous avoués
procureurs ou avocats, en substituer d'autres,
avoir domicile, procéder tant en demandant
qu'en défendant, soit en conciliation, soit
devant les tribunaux, pratiquer toutes saisies
de marchandises ou engins, obtenir tous
jugements, les faire mettre à exécution, transiger,

Procuration
par Mr Labelonye
à Mr.

Léon Brésil

27.15

traiter, transiger et compromettre comme il
 avisera; prêter serments, déférer et referer
 le serment, répondre à tous les interrogatoires
 sur faits et articles, demander tous dommages
 et intérêts ou indemnités, en fixer le chiffre,
 les recevoir soit comptant soit à termes
 convenus; de toutes sommes dûment
 payées donner ou retirer quittance; faire
 en un mot toutes poursuites et diligences
 voulues par la loi et généralement faire
 dans son intérêt et à son profit, tout ce
 que led. mandataire jugera convenable dans
 les limites de l'objet des présentes, quoique
 non prévu expressément par elles.

Dont acte sur modèle

Fait et passé à Paris le 24 de ce

Pleques

L'an mil neuf cent sept

Le vingt quatre avril

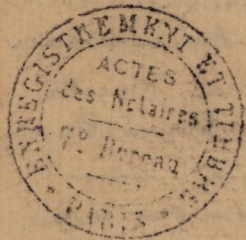
Et lecture faite, le comparant a signé

avec le notaire

Charles Jules Habelony

Noyé sous
 mots comme nuls.

Ch. Jules Habelony



3.71
 ENREGISTRÉ A PARIS

7^{me} BUREAU LE

1907 F 620

REQU

LES SOMMES

vingt quatre avril

trois francs 75 Centimes

Vol. 36 Habelony

